

circonvoisins, l'abbé d'Ainay cède la dîme, soit : 160 livres, 9 ânées de vin pris à l'anche de la cuve et 32 bichets de blé pris à l'aire (mesure de Chazay qui pèse 38 livres), estimés 76 livres d'argent.

Deux hommées de vigne au territoire de Varennes en un terrain très maigre et aride, estimés 29 livres.

Un pré d'une charge de foin estimée 6 livres. Un chenevier de deux bicherées estimé 6 livres. Une pension payée présentement par M. Henri Thomé, dite pension Grange, estimée 3 livres. Plusieurs petites terres et divers territoires possédés par le précédent, estimés 20 livres.

La portion congrue de la cure de Chazay s'élevait donc à 300 livres, et le casuel ne s'élevait par an qu'à 11 ou 12 livres à peu près.

A cette époque 1701, le curé de Chazay avait à servir dans son église cinq pensions à des prêtres prébendés qui devaient satisfaire aux intentions des testateurs.

La première prébende, fondée en 1536 par sieur Barthélemy Voisin, était de 3 livres.

Pour cette fondation il fallait dire annuellement, le dimanche de la Pentecôte, les jours de la Fête-Dieu, de l'Assomption, et de la Toussaint après vêpres, l'antienne de la Vierge selon le temps, un *Libera me* sur le tombeau du sieur Voisin qui se trouve devant l'autel Saint-Georges, avec l'oraison *Deus Fidelium* ; de plus, tous les samedis, le *Salve Regina* avec son oraison, devant l'autel de la sainte Vierge ; plus quatre messes basses le lendemain des fêtes ci-dessus énoncées (10).

---

(10) Ce noble Voisin devait être de la famille de Benoit Voisin, échevin à Lyon en 1625-1640, qui portait : *d'argent à l'aigle essorante de*